

Chronique d'un projet éolien bâclé en baie de St-Brieuc conduit à marche forcée en faisant fi des impacts environnementaux

En 2012 l'Etat procède au choix unilatéral de la zone d'implantation d'un parc éolien en mer en baie de St-Brieuc : 180 km² sont précisément préemptés au centre de la baie, sans étude préalable d'impacts environnementaux et sans débat public. La zone empiète intégralement sur le gisement classé de coquilles St-Jacques appelé « Grand Large » et rase une Zone de Protection Spéciale Natura 2000, frontière administrative formelle. Un recours judiciaire est en cours par notre association Gardez les Caps pour infraction à la législation en vigueur.

Ailes Marines est désigné lauréat de l'appel d'offres, alors que l'un des concurrents, NASS & WIND, arrivait en tête selon les critères de pondération prévus par le Code de l'Energie et précisés dans l'appel d'offres : ce choix arbitraire a été relevé par la Cour des Comptes. Un recours judiciaire est en cours par NASS & WIND.

En 2014, le Débat Public est organisé sans présentation d'études d'impacts environnementaux, privant ainsi le public de données déterminantes pour forger son opinion.

Ailes Marines hésite alors sur la nature des fondations des aérogénérateurs, annonçant des fondations « gravitaires » en remplacement des fondations « jackets » de sa réponse à l'appel d'offres, puis se rétracte, revenant aux fondations « jackets » sous la pression des pêcheurs et des élus.

En 2015 Ailes Marines modifie son projet initial (*) présenté lors du débat public, invoquant des difficultés majeures pour les travaux d'installation : conditions climatiques difficiles, géologie hétérogène et aléatoire des sous-sols marins. Dans le même temps, AREVA annonce un « projet » d'aérogénérateur de 8 MW.

(*) 62 éoliennes de 8 MW et 216m de hauteur, au lieu de 100 éoliennes de 5 MW-et 175 m de hauteur.

Le coût de l'investissement initial est largement dépassé (+ 25%), atteignant 2,5 milliards d'euros hors coût de l'atterrissage réalisé par RTE, de l'ordre de 200 millions d'euros annoncés.

Le fournisseur des aérogénérateurs devient ADWEN (co-entreprise GAMESA-AREVA) en raison des changements de stratégie d'AREVA résultants de ses difficultés financières. Le projet d'aérogénérateur AREVA 8 MW n'existait que sur le papier au moment de son annonce. A ce jour, le prototype industriel permettant de vérifier les conditions de fonctionnement en situation réelle est annoncé au mieux en 2017. Il présente ainsi un risque sérieux technologique, de sécurité et de calendrier. Qui plus est, le fournisseur final des aérogénérateurs est inconnu aujourd'hui compte-tenu des accords existants entre GAMESA et SIEMENS interdisant à GAMESA de concurrencer SIEMENS.

Début 2016, le Préfet organise une Enquête Administrative demandant aux Conseils Municipaux du littoral de la baie de se prononcer sur le projet, alors que les études d'impacts environnementaux ne sont toujours pas publiées et que l'Enquête Publique n'a pas encore eu lieu.

A ce jour, aucune information n'est fournie sur l'aménagement du port de St-Quay-Portrieux choisi comme base de maintenance : cet aménagement ne fait l'objet d'aucune planification dans le calendrier du projet présenté par Ailes Marines fin 2015.

Aucune information précise ni confirmation n'est fournie sur la nature des 140 emplois à temps partiel annoncés, ni sur la part d'emplois locaux. La Cour des Comptes avait d'ailleurs relevé que les chiffres d'emploi annoncés par les industriels de l'éolien n'avaient pas été validés par les services de l'Etat.

Enfin, il apparaît que le développement d'une filière française à l'export, annoncé à l'origine du projet, semble bien compromis compte-tenu des restructurations industrielles et financières en cours ainsi que du retard français dans ce domaine.

Le projet éolien en baie de St-Brieuc présente aujourd'hui tellement d'inconnues qu'il est urgent d'attendre. Lancer dans un mois une enquête publique serait faire preuve de la part de l'Etat d'une totale inconscience et d'un parfait mépris des citoyens en général et des costarmoriciens en particulier.